COUPE DE FRANCE KARTING LOISIR 2026

RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise la **Coupe de France Karting Loisir** qui est la propriété de la FFSA. La Coupe de France Karting Loisir couronnera le pilote vainqueur de la catégorie Loisir. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organisateurs, Officiels, Concurrents et Circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant l'épreuve.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant à la Coupe de France Karting Loisir s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International « le Code», du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et nationales FFSA de Karting, l'Annexe Sportive FFSA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) La **Coupe de France Karting Loisir** se dérouleront sur une compétition par catégorie :

Dates	Catégories	Circuits	Organisateurs
01 Aout 2026	**Loisir**	**Anneville (76)**	**ASK ROUEN 76**

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

5) La compétition aura le statut de compétition nationale.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve nommés par la FFSA. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera le samedi de 07h00 à 21h00.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels à partir du samedi 08h00, aucun roulage en kart de compétition et loisir.

Le contrôle administratif s'effectuera le samedi de 9h45 à 10h15.

CLASSEMENTS

7) Le classement général pour la Coupe de France Karting Loisir sera établi sur le résultat de la finale.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a) Le vainqueur de la Coupe de France Karting Loisir sera invité à la cérémonie FFSA des Trophées du Sport Automobile 2026.

8b) A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés de la catégories Loisir se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses dotations d'arrivée.

8d) Tableau des dotations sportives et matériels :

CATÉGORIE	DOTATION
Loisir	• Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes. • Le vainqueur remportera un test physique au sein de la FFSA Academy. • Le vainqueur remportera une combinaison personnalisée par Ligne de Course.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) La Coupe de France Karting Loisir est ouverte à tout pilote détenteur d'un Titre de Participation National Karting Loisir 2026 (TPNKL). Les pilotes licenciés « Karting » 2026, ne sont pas acceptés.

10a) Tout pilote désirant participer à la Coupe de France Karting Loisir devra s'inscrire directement par internet sur le site officiel FFSA Karting : **www.ffsakarting.org**, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par virement bancaire.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.

L'inscription doit être recue par l'opérateur au plus tard le Jeudi précédant la semaine de l'épreuve à 20h00.

10b) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, une place de parking, 5 laissez-passer (si l'entrée au public est payante), l'emplacement paddock, la location du transpondeur, la fourniture du kart et de des consommables.

10c) En cas de non-participation du pilote à la Coupe de France Karting Loisir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d) Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Majoration
Loisir	290 €	340 € à partir du **15.07.2026** à 8h00

PILOTES ADMIS

11 a) LOISIR : Inscription libre, pas d'épreuve qualificative.
11 b) Conditions de participation par catégorie :

CATÉGORIE	CONDITIONS
Loisir	Pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année 2026.

11 c) Un maximum de 24 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la Coupe de France Karting Loisir, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11 d) Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

12) Kart :

Définition du Règlement Technique de la catégorie Loisir ci-dessous, en complément de l'Annexe Technique FFSA à la Réglementation CIK-FIA :

L'organisateur de la Coupe de France Karting Loisir fournira une flotte homogène de karts pour la catégorie Loisir. Chaque kart sera calibré pour l'événement avec les mêmes réglages. Aucun autocollant n'est autorisé sur les karts. Toute modification ou marquage visuel est strictement interdit.

Les karts seront répartis aléatoirement entre chaque session de pilotage afin de garantir à tous les pilotes des chances égales dans la compétition.

Le matériel utilisé doit impérativement rester dans sa configuration d'origine.

Les numéros de course seront attribués avant l'épreuve.
Chaque pilote recevra un numéro qu'il conservera pendant toute la durée de l'événement.
Il est interdit aux pilotes de toucher les plaques numéro/transpondeur des karts, seul le personnel technique est habilité à s'en charger.

→ Châssis : SODIKART - Sodi Sport.

→ Moteur : ROTAX Junior Max Evo 2 temps.

→ Pneus : VEGA - S1 Slick (1 train de pneumatiques pour toute la durée de la compétition).

→ Poids : Poids pilote réglementaire de 85 kg minimum.

Les pilotes dont le poids est inférieur à ce poids minimum devront ajouter du ballast pour atteindre ce poids :



Seuls les ballasts fournis par l'organisation peuvent être utilisés.
Le pilote gérera lui-même le poids supplémentaire.
Une balance sera mise à disposition avant chaque session de conduite, chaque pilote pourra ainsi prélever son lest afin d'atteindre le poids minimum requis.
Chaque pilote sera pesé à la fin de chaque séance.
Si le pilote n'atteint pas le poids minimum, il sera disqualifié de la session.
Les masses de lest sont fragiles et doivent être manipulées avec précaution.
Si un pilote transporte la charge maximale autorisée à l'intérieur du compartiment à lest, et étant toujours en dessous du poids minimum, la différence reste à son avantage.
Les poids doivent toujours être placés dans le compartiment prévu à cet effet (ni dans la combinaison, ni sur le siège, ni à aucun autre endroit du kart). Le lest doit être placé dans le kart avant chaque séance.

13) Equipement de protection obligatoire des participants :

→ Casque,

→ Combinaison,

→ Gants,

→ Chaussures fermées (obligatoire), montantes (recommandée).

Conforme à l'Article A.9. des RTS Circuit Karting.

14) Huiles de mélange :

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées. Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées.

15) La FFSA attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course (**compris entre le n°2 et le n°26**).

Les numéros et les identifications seront fournis par la FFSA et incluront une publicité obligatoire.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification







Les pilotes participant à la Coupe de France Karting Loisir devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes n'auront pas la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€.

CARBURANT

16) Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par l'organisateur.

L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et acheté dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

20a) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2026.

20b) Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la prégrille.

DÉROULEMENT DE LA COUPE DE FRANCE KARTING LOISIR

21) Les Compétitions se composeront d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, de Super-Manche(s) et d'une Finale.

21b) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2026.

Temps de course :

→ Samedi - Matin

Essais Libres 1 : **10 min**

Essais Libres 2 : **10 min**

Essais Chronos : **6 min**

→ Samedi - Après Midi

Manche Qualificative : **10 min + 1 tour**

Super Manche : **12 min + 1 tour**

Finale : **15 min + 1 tour**

GRILLE DE DÉPART

22a) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2026.

22b) Pour les manches qualificatives dont le nombre de pilotes inscrits est inférieur ou égal à la capacité de la piste, la grille de départ de la manche1 se fera en fonction des résultats des essais qualificatifs, le départ de la manche 2 en fonction de l'arrivée de la manche 1 et le départ de la manche 3 en fonction de l'arrivée de la manche 2.

PROCÉDURE DE DÉPART

23) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK/FIA.

SUSPENSION D'UNE COURSE

24) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

25) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

26) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

27) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

INCIDENTS

28) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

29) Les pilotes n'auront pas la possibilité d'apposer d'autres publicités.

COUPE DE FRANCE KARTING LOISIRS


